

Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Parc national de Port Cros
Madame Isabelle MONFORT
81 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220
83406 HYERES CEDEX

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8030 7

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

**OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Madame La Présidente,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame La Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 3 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Comité Régional
Section de la Conchyliculture
Maison de la Mer - Quai Baptiste Guitard
34110 MEZE

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8029 1

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

*Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS*

*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54*

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur Le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Maire du Pradet
Hôtel de ville du Pradet
18 Rue Charles Gounod
83220 Le Pradet

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8028 4

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur Le Maire,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

DRAC
Monsieur le Directeur
23 Boulevard du Roi René
13617 AIX EN PROVENCE CEDX 1

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8027 7

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Madame La Présidente,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le **13 SEPT 2022**

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

INAO
Avenue Alfred Kalster
Parc tertiaire Valgora- Bâtiment C
83 160 LA VALETTE DU VAR

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8026 0

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Madame La Présidente,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le

13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Directeur
CRPF PACA
7, impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8025 3

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Directeur,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Préfet du Var
Préfecture du Var
Boulevard du 112° RI
CS 31209
83 070 TOULON CEDEX

L RAR N° 1A 198 242 8024 6

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

***Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire***
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur Le Préfet,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



13 SEPT 2022

Toulon, le

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président du
Conseil Régional
27 Place Jules Guesde
13 002 MARSEILLE

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8023 9

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président de la
Chambre des Métiers
Avenue des Frères Lumière
83 160 LA VALETTE

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8022 2

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président du Conseil Départemental
390 Avenue des Lices
CS 41303
83 076 TOULON CEDEX

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8021 5

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
236 Boulevard Maréchal Leclerc
83 000 TOULON

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8020 8

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Madame la Présidente
Chambre d'Agriculture du Var
11 rue Pierre Clément
83 300 DRAGUIGNAN

L.R avec A.R n° 1A 198 242 8019 2

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Madame La Présidente,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président
SCOT Provence Méditerranée
CS 40537
83041 TOULON CEDEX 9

Bordereau n° 56

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président de Toulon Provence
Méditerranée en tant qu'Autorité Organisatrice des
Transports
Hôtel de la Métropole
Direction des Transports et de la Mobilité
107 boulevard Henri Fabre – CS30536
83 041 TOULON CEDEX 9

Bordereau n° 58

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

**Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)**

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 13 SEPT 2022

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

A

Monsieur le Président de Toulon Provence
Méditerranée en tant qu'Autorité Compétente en
matière de Programme Local de l'Habitat
Hôtel de la Métropole
Direction Habitat et Solidarité
107 boulevard Henri Fabre – CS30536
83 041 TOULON CEDEX 9

Bordereau n° SA

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par :
Inès GUILLIER- Chef de service Planification
iguillier@metropoletpm.fr

NOS REF. : DPTPU HF/VP/CM/AM/NF/IG n°2022-121

OBJET : PLU DU PRADET - DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le Président,

Par délibération n° 22/06/178 du Conseil Métropolitain du 28 juin dernier, a été engagée la procédure de déclaration de projet N°2 valant mise en compatibilité du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation concernant la création d'un pôle de valorisation sur la commune du Pradet.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à L.153-54 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

Le mercredi 5 octobre 2022 à 9h00
En mairie du Pradet (salle du Conseil Municipal)

Le dossier est téléchargeable via le lien suivant : tinyurl.com/2y8k7mb6

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

